

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU MERCREDI 06 AVRIL 2011 A 19 HEURES

L'An deux mille onze, le six du mois d'avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de VIELLE SAINT GIRONS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard TRAMBOUZE, Maire, pour la session budgétaire d'avril.

Présents : CARAMANTE Ange, 4<sup>ème</sup> adjoint, DASQUET Karine, 1<sup>ère</sup> adjointe, FERREIRA Mireille, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, MAUBOURGUET Jean Pierre, MEIRANESIO Laurent, SAUBION Béatrice, HERRY Emmanuelle, CASTAINGS Dominique, TRAMBOUZE Bernard, Maire.

Absents excusés : CABANNES Chantal, absente jusqu'au cours du point 3.2, CAMOUGRAND Nathalie, 2<sup>ème</sup> adjointe, absente, *représentée par Mme DASQUET*, DARMAILLACQ Evelyne, 3<sup>ème</sup> adjointe, absente, *représentée par M. CARAMANTE*.

### **Désignation du secrétaire de séance :**

M. Ange CARAMANTE se propose pour assurer le secrétariat de séance.

Résultats du vote pour sa désignation :

- . ayant pris part à la délibération : 9
- . votants : 11
- . abstentions : 2 (M. MAUBOURGUET et Mme SAUBION)
- . exprimés : 9
- . pour : 9

Le Maire,

Bernard TRAMBOUZE

### **ORDRE DU JOUR** (par convocation du 2 avril 2011)

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal
2. Fixation des taux des impôts locaux
3. Adoption des budgets primitifs 2011
4. Location communale
5. Droit de préemption urbain
6. Affaires diverses

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 22 mars 2011 dont M. Alain LAPEYRADE était le secrétaire de séance.

M. MAUBOURGUET déclare que plusieurs votes ne correspondent pas et Mme SAUBION en fait l'énoncé :

- au point 9 : M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION et FERREIRA se sont abstenus
- au point 4.3.2 : Mme FERREIRA a voté contre
- au point 6 : Mme CABANNES ayant voté contre ne peut être listée dans les pour
- au point 7 : Mme SAUBION a voté contre
- au point 10.2 (C.A. lotissement Mestejouan) : M. MAUBOURGUET a voté contre
- au point 11 : M. MAUBOURGUET a voté contre

Monsieur le Maire demande aux élus, pour éviter à l'avenir toute divergence dans le relevé des votes, de garder la main levée suffisamment longtemps afin de parvenir à un accord formel sur les résultats.

Il fait procéder au vote pour l'approbation du procès-verbal :

- . ayant pris part à la délibération : 9
- . votants : 11
- . exprimés : 11
- . pour : 8
- . contre : 3 (M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION et FERREIRA)

## **2. FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX**

L'année 2011 sera encore une année de transition dans la mise en oeuvre de la réforme de la fiscalité directe locale. La taxe professionnelle a été remplacée par la *cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises*.

Cela débouche sur de nouvelles ressources fiscales qui seront perçues pour la première fois cette année, à savoir :

- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
- la garantie individuelle de ressource

Les attributions au titre de ces nouvelles ressources ne sont pas connues définitivement à l'heure actuelle.

C'est pourquoi les services de la Préfecture nous ont conseillé de prévoir les mêmes recettes que celles perçues en 2010, et d'ajuster, le cas échéant, le budget par décisions modificatives lorsque les chiffres définitifs nous seront communiqués.

En ce qui concerne les taxes ménagères, l'état de notification des bases prévisionnelles dressé par l'état est le suivant :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2011	Pour mémoire 2010	Taux 2011	Impôts 2011
taxe habitation	1.722.000 €	1.672.311 €	14,93%	<b>257.095 €</b>
taxe foncière (bâti)	2.258.000 €	2.203.777 €	17,91%	<b>404.408 €</b>
taxe foncière (non bâti)	171.170 €	154.281 €	36,33%	<b>62.379 €</b>
Soit un produit de taxes communales de				<b>723.882 €</b>

Soit 46.307 € de plus qu'en 2010, en raison de l'actualisation et de la revalorisation annuelle des bases par les services fiscaux.

A une remarque de M. MAUBOURGUET qui relève une contradiction dans le maintien des taux et l'augmentation des impôts, Monsieur le Maire explique que l'augmentation est due à la revalorisation des bases d'imposition par les services de l'Etat, ce qui ne relève pas de décisions communales.

Vote pour approuver le maintien de ces taux, tels qu'ils ont servi de base au budget 2011 :

- . ayant pris part à la délibération : 9
- . votants : 11
- . abstentions : 2 (M. MAUBOURGUET et Mme FERREIRA)
- . exprimés : 9
- . pour : 9

Dont délibération.

### **3. ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2011**

Monsieur le Maire déclare à l'assemblée : « Ce budget fait la part belle à l'investissement qui atteint, par son ampleur, un niveau encore inégalé jusqu'à présent à VIELLE-SAINT-GIRONS et trace des perspectives sur l'avenir de la Commune et le bien-être de ses habitants. Pourquoi ces investissements ? Parce qu'il ne faut pas oublier que demain se prépare aujourd'hui, et nous avons résolument décidé de nous tourner vers l'avenir, créer, imaginer, le tout sans endettement pour ne pas pénaliser les générations futures. Inscrit dans la droite ligne des 3 budgets précédents, le projet 2011 est donc marqué par la stabilité fiscale. Rares sont les villes du canton qui affichent une telle stabilité en maintenant la pression fiscale au même niveau qu'en 2008 ; je crois d'ailleurs qu'il n'y en a aucune. »

Monsieur le Maire dépose sur la table tous les documents afférents au vote de ces budgets.

Il précise que la commission *économie* s'est réunie le vendredi 1<sup>er</sup> avril pour l'étude de ces budgets (budget lotissement Mestejouan et budget commune) et a émis un avis favorable pour chacun d'eux.

### **3.1 BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2011 DU LOTISSEMENT MESTEJOUAN**

Ce budget annexe sera clos cette année 2011.

M. le Maire en donne lecture.

Il s'équilibre à :

- 58.731 € en section de fonctionnement
- pas de prévisions en section d'investissement
- une prévision d'excédent de clôture de 21.731 € est prévue pour reversement au budget principal de la Commune.

Rien de particulier, si ce n'est que les travaux ont été réceptionnés le 21 mars.

Vote pour l'adoption du budget primitif 2011 du lotissement MESTEJOUAN :

- . ayant pris part à la délibération : 9
- . votants : 11
- . abstentions : 2 (Monsieur MAUBOURGUET et Mme FERREIRA)
- . exprimés : 9
- . pour : 8
- . contre : 1 (Mme SAUBION)

Dont délibération.

### **3.2 BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2011 DE LA COMMUNE**

Le budget s'équilibre à :

- 4.209.005 € en section de fonctionnement
- 1.800.409 € en section d'investissement

Avant d'en faire lecture, Monsieur le Maire précise que, comme l'an dernier, l'enveloppe prévue au compte 6574 (subventions aux associations) sera ventilée ultérieurement, après analyse détaillée des demandes qui continuent à arriver.

En ce qui concerne la dette de la Commune, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le taux d'endettement est de 5,74 % (contre 7,06 % en 2010). Il continue à baisser du fait qu'aucun nouvel emprunt n'ait été souscrit depuis le début du mandat.

M. MAUBOURGUET demande des précisions sur les comptes 61522, 6188 et 6531. Monsieur le Maire lui répond que ce sont des prévisions, les réponses lui seront données plus tard. Il demande à l'opposition ce qu'elle propose comme investissement. Mme SAUBION met en avant la sécurité des bourgs.

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour adopter ce budget. Sur ce, M. MAUBOURGUET, ne voulant pas prendre part au vote, quitte la salle. Il croise, sur le pas de la porte, Mme CABANNES qui rejoint la séance.

- . ayant pris part à la délibération : 9
- . votants : 11
- . abstention : 1 (Mme FERREIRA)
- . exprimés : 10
- . pour : 9
- . contre : 1 (Mme SAUBION)

Dont délibération.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

M. MAUBOURGUET est rappelé dans la salle du Conseil.

#### **4. LOCATION COMMUNALE**

##### **4.1 LOGEMENT A L'ETAGE DE L'ANCIENNE ECOLE DE VIELLE**

###### **4.1.1 ECOURTEMENT DU PREAVIS DE M. DE MATOS**

Par lettre du 17 mars 2011, M. Anthony DE MATOS a déposé un préavis pour la libération de son logement au 18 avril 2011, soit un préavis de 30 jours calendaires au lieu de 3 mois pleins.

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour écourter le délai de préavis en le portant à l'échéance du 30 avril 2011 :

- . ayant pris part à la délibération : 10
- . votants : 12
- . pour : 12

Dont délibération.

###### **4.1.2 FIXATION DU PRIX DU LOYER A APPELER AU PROCHAIN LOCATAIRE**

Monsieur le Maire propose de maintenir le loyer actuel à 229,14 € par mois, étant rappelé que le prochain locataire devra s'acquitter du versement d'un mois de dépôt de garantie.

Vote pour maintenir les conditions actuelles :

- . ayant pris part à la délibération : 10
- . votants : 12
- . pour : 12

Dont délibération.

#### **4.1.2 ATTRIBUTION DU LOGEMENT**

Monsieur le Maire propose d'attribuer dans la foulée le logement à M. Bertrand GNEMMI qui en a fait la demande et qui occupe actuellement le rez-de-chaussée du bâtiment.

En réponse à une question de Mme FERREIRA, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit là d'un changement de logement, M. GNEMMI étant déjà locataire communal.

Vote pour lui attribuer le logement aux conditions précitées :

- . ayant pris part à la délibération : 10
- . votants : 12
- . pour : 12

Dont délibération.

#### **4.2 IMMEUBLE LOUE A LA POSTE**

La Poste demande à rétrocéder à la Commune la location du « logement privatif » faisant partie du bâtiment qu'elle loue à la Commune.

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour :

- accepter de désolidariser le logement du reste du bâtiment, ce qui implique la condamnation définitive de deux portes de communication
- le soustraire du contrat de bail conclu avec La Poste
- fixer le prix du nouveau loyer à proposer à La Poste à 3.800 € par an (contre 9.131,55 € actuellement pour tout le bâtiment)

- . ayant pris part à la délibération : 10
- . votants : 12
- . abstention : 1 (Mme SAUBION)
- . exprimés : 11
- . pour : 11

Dont délibération.

#### **4.3 LOYERS CENTRE DE SANTE**

Il convient dès à présent de fixer le prix du loyer qui sera appelé aux futurs occupants du centre de santé afin que chacun puisse programmer son orientation et prendre ses décisions en toute connaissance de cause.

On arrêtera un prix au m<sup>2</sup> qui sera appliqué à chaque occupant en fonction de la surface exacte de son local. La somme de 2,13 € par m<sup>2</sup> et par mois, charges en sus, est proposée.

Monsieur le Maire expose que le prix du loyer est volontairement bas en raison :

- du caractère d'utilité publique du centre de santé
- de la lutte contre la désertification grandissante des services médicaux en milieu rural qui est constatée dans tout le pays, d'où l'intérêt de proposer un tarif attractif ; cette politique de gestion publique se généralise (exemple de la Commune de LALUQUE où la location est gratuite, de GABARRET où la location est très faible, de LESPERON qui a perdu son médecin en raison d'un loyer trop élevé)
- de la proximité de la maison de retraite et de l'intérêt pour ses 60 futurs résidents de voisiner avec un panel de médecins et de spécialités médicales et para médicales
- de la proximité de la pharmacie créant ainsi un pôle médical concentré

A une question de Mme FERREIRA, Monsieur le Maire répond que la surface moyenne par local loué est d'environ 40 m<sup>2</sup>.

Quant au nombre de demandes reçues, il répond à M. MAUBOURGUET qu'il n'est pas arrêté.

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour approuver ce tarif de location de 2,13 € le m<sup>2</sup>, charges en sus :

- . ayant pris part à la délibération : 10
- . votants : 12
- . abstentions : 2 (M. MAUBOURGUET et Mme FERREIRA)
- . exprimés : 10
- . pour : 9
- . contre : 1 (Mme SAUBION)

Dont délibération.

## **5. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil Municipal pour l'exercice du droit de préemption urbain de la commune (délibération du 03 avril 2008), Monsieur le Maire rend compte de ses décisions en la matière.

Deux DIA (déclaration d'intention d'aliéner) ont été traitées ; elles n'ont pas fait l'objet de préemption. En voici le détail :

Bien vendu : terrain non bâti de 3.472 m<sup>2</sup>, lieu-dit Tine  
Prix : 107.000 €

Bien vendu : terrain non bâti de 1.916 m<sup>2</sup>, lieu-dit Paile  
Prix : 106.000 €

Mme SAUBION demande la communication des dossiers et les consulte longuement ainsi que Mme FERREIRA et M. MAUBOURGUET, ce qui fait dire à Monsieur le Maire qu'ils accordent plus de temps à la lecture de D.I.A. qu'au budget et au centre de santé.

## **6. AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le parcours de santé, à VIELLE, sera prêt pour le mois de juin. Il sera réalisé par l'entreprise BOUYRIE DE BIE pour la somme de 10.248 €.

La séance est levée à 19 h 50.